



## Annulation de donation et vente le même jour

Par **hadjazi mouloud**, le **25/07/2018** à **10:36**

Cher Maître,

Je vis en France et aimerais acheter un bien en Algérie. Ne connaissant pas très bien les lois algériennes, j'aimerais votre point de vue sur une transaction immobilière que je trouve un peu particulière : j'ai trouvé un bien qui m'intéresse mais le propriétaire a retardé un peu la vente car, pour des raisons vraisemblablement d'héritage, il a préféré faire une donation à son fils. Donc je devais signer avec le fils. Je lui ai dit par contre que j'attendais que l'acte soit bien au nom du fils avant de signer. Nouveau rebondissement quelques semaines plus tard : le fils renonce à la donation (il est en litige avec les impôts algériens et a peur que l'état lui confisque automatiquement une partie de la somme). Il propose que le bien soit vendu par son père (l'acte est encore au nom du père) et que l'annulation de la donation soit faite le jour de la vente. Est-ce bien légal ?

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **10:45**

Bonjour,  
nous non plus on ne connaît pas le droit algérien...